



Évaluation au 26 juin 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures du confinement et du déconfinement en France

Magali Dauvin, Bruno Ducoudre, Pierre Madec, Mathieu Plane, Raul Sampognaro

► To cite this version:

Magali Dauvin, Bruno Ducoudre, Pierre Madec, Mathieu Plane, Raul Sampognaro. Évaluation au 26 juin 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures du confinement et du déconfinement en France. OFCE Policy Brief, 2020, 75. hal-03403031

HAL Id: hal-03403031

<https://sciencespo.hal.science/hal-03403031>

Submitted on 10 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Évaluation au 26 juin 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures du confinement et du déconfinement en France

Département analyse et prévision de l'OFCE*, sous la direction d'Éric Heyer et de Xavier Timbeau

* Magali Dauvin, Bruno Ducoudré, Éric Heyer, Pierre Madec, Mathieu Plane, Raul Sampognaro, Xavier Timbeau.

Les huit semaines de confinement, du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 ont conduit à une contraction du produit intérieur brut (PIB) de 32 %. Pendant la période de déconfinement progressif du 11 mai au 5 juillet 2020, l'activité resterait inférieure à son niveau d'avant-confinement de 11 points de PIB, signifiant un retour partiel à l'activité « normale » (tableau 1). Les seize semaines de confinement et de déconfinement pèseraient pour 6,6 points de PIB sur la croissance annuelle de 2020. La pandémie de la COVID-19 et les mesures prophylactiques engagées ont déclenché une perte d'activité jamais observée en temps de paix.

Pour les seize semaines de confinement et de déconfinement, la perte de produit intérieur brut représente 165 milliards d'euros (tableau 4). Les stabilisateurs automatiques et les politiques engagées pendant la pandémie pour préserver le tissu économique conduisent les administrations publiques – principalement l'État et les administrations sociales – à absorber 58 % de la perte d'activité. Les ménages et les entrepreneurs individuels (ainsi que le secteur associatif) encaissent une perte de revenu de 14 milliards, soit près de 10 % du total. Les entreprises doivent donc absorber 1/3 de la perte de revenu, plus de 50 milliards d'euros. Les mesures de soutien à la trésorerie (reports de charges fiscales ou de contributions sociales, prêts garantis) suspendent un temps la question de l'absorption de ce choc inédit mais les conséquences de cette perte massive de revenu vont déterminer la trajectoire macroéconomique, par la réduction potentielle de l'investissement, les destructions d'emploi, les faillites d'entreprises ou les effets de richesse liés à la dépréciation des actifs¹.

Après l'accumulation pendant les huit semaines de confinement de 55 milliards d'épargne « forcée », les deux phases de déconfinement conduiraient à une accumulation supplémentaire d'épargne de 20 milliards d'euros, pour atteindre 75 milliards en l'espace de seize semaines. Les pertes de revenus par les ménages (de l'ordre de 500 euros par ménage, liées à la couverture partielle de la perte de revenu des indépendants, du chômage partiel ou de l'assurance chômage et à la perte des heures supplémentaires) sont plus que compensées par la diminution de la consommation. L'analyse par décile (section 3) montre que les ménages les plus riches ont plus épargné que les ménages les plus pauvres (15 % de l'épargne dans le dernier décile), bien que la distribution soit moins marquée que pour l'épargne constituée habituellement. Une partie de cette épargne correspond à des consommations qui pourraient être reportées tandis qu'une autre partie pourrait stimuler des consommations habituellement associées à un revenu exceptionnel. L'utilisation de cette épargne est un élément clef de la reprise de l'activité au cours du second semestre 2020 et de l'année 2021. Si l'intégralité de l'épargne forcée est dépensée, la perte d'activité liée aux seize semaines de confinement et de déconfinement serait réduite d'environ la moitié.

1.

On pourra se référer au *OFCE Policy brief*, 66, et *OFCE Policy brief*, 73 et au post du *blog de l'OFCE* de Mathieu Plane « Covid-19 et entreprises : comment éviter le pire ? » pour une analyse détaillée et des pistes de politiques publiques.

Tableau 1. Impact du confinement sur le PIB français

	Période	Durée	Perte d'activité par semaine	Contribution annuelle à la dégradation du PIB
Confinement strict	17 mars au 10 mai	8 semaines (-2 jours)	32 %	5 %
Déconfinement phase I	11 mai au 31 mai	3 semaines	14 %	0,8 %
Déconfinement phase II	1 ^{er} juin au 5 juillet	5 semaines	8 %	0,8 %

Source : Calculs OFCE.

Le dispositif de chômage partiel reste un instrument majeur de l'absorption du choc malgré l'augmentation de la part payée par les entreprises à partir du 1^{er} juin. Il permet d'indemniser les entreprises effectivement touchées par les conséquences de la pandémie sans effet d'aubaine. La reprise modeste d'activité dans la phase de déconfinement ne permet pas de créations d'emploi et le niveau d'heures travaillées est inférieur à celui d'avant la pandémie. Alors que la baisse d'activité était le motif principal du retrait de l'activité travaillée, ce sont maintenant les motifs de gardes d'enfant et de « vulnérables », tels que défini par la loi du 25 avril et précisés par le décret du 5 mai (*OFCE Policy brief*, 74) qui deviennent dominants. Dans le contexte actuel de recul net de la pandémie sur le territoire français, le recours au dispositif « vulnérable » reste limité mais il pourrait être un facteur plus déterminant au cours des prochains mois à la faveur, par exemple, d'une éventuelle résurgence de la pandémie.

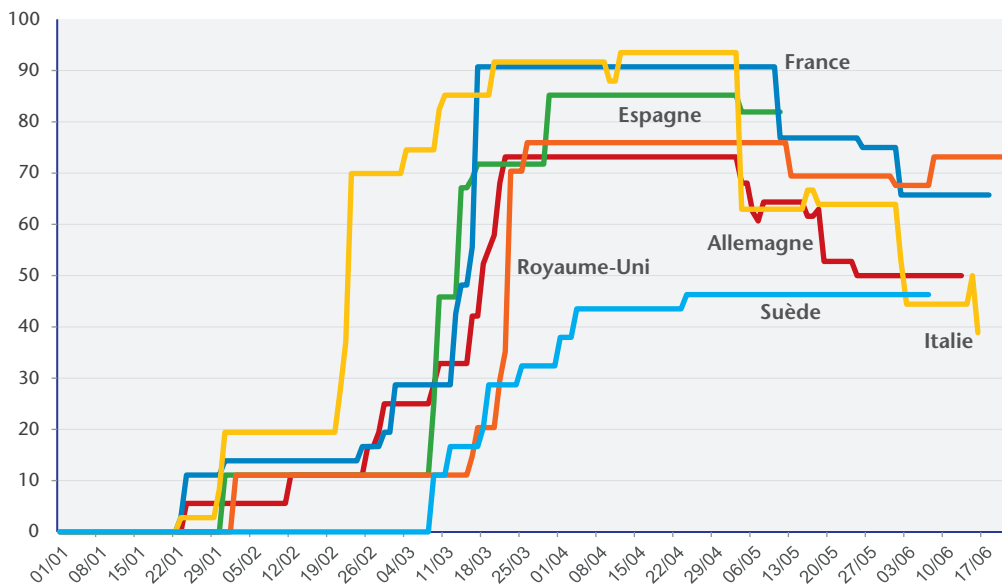
1. Déconfinement progressif

La France est un des pays ayant mis en œuvre les mesures de confinement et de distanciation physique les plus strictes en Europe. Depuis le 11 mai 2020 elle a engagé un déconfinement progressif, comme la plupart des autres pays européens à l'exception du Royaume-Uni, qui maintiendra en place des mesures strictes jusqu'à début juillet, et de la Suède, qui s'est distinguée dès le déclenchement de la pandémie par l'absence de confinement (graphique 1). Les fermetures des commerces non essentiels ont été progressivement levées, même si certains secteurs restent contraints. La réouverture des restaurants dans les zones où le virus circule peu, décidée à partir du 2 juin 2020 a marqué un jalon important dans le processus de normalisation. Cette tendance a été amplifiée avec le passage de toute la France métropolitaine en zone verte à partir du 15 juin. La réouverture de l'ensemble des écoles et des collèges depuis le 22 juin 2020 constitue une deuxième étape. Enfin, l'ouverture des frontières à partir du 15 juin pour la circulation à l'intérieur de l'espace Schengen et à partir du début du mois de juillet pour les pays hors Schengen où le virus est sous contrôle devrait conditionner la reprise pendant l'été.

Il existe peu de données disponibles sur le comportement des Français depuis le début du déconfinement. Néanmoins, les données de mobilité suggèrent un retour à la

normale des comportements. Selon les données publiées par *Apple Mobility*, au 21 juin 2020 la mobilité en voiture en France serait même plus élevée qu'au cours de la période de janvier-février (+23 % par rapport au 13 janvier). Toutefois, le rattrapage ne serait pas encore visible en ce qui concerne la mobilité à pied (-25 %) et pour les déplacements en transport en commun (-10 %), suggérant des changements dans le choix des moyens de transports. Les données publiées par *Google Maps* fournissent des précisions sur les lieux de destination des déplacements des utilisateurs de l'application. Au 19 juin, les déplacements vers le lieu de travail n'auraient toujours pas rattrapé leur niveau d'avant-confinement. La fréquentation des commerces et des lieux de loisir resterait faible un mois après le début du déconfinement. La consommation d'électricité apporte un autre éclairage davantage relié à l'activité industrielle (encadré 1).

Graphique 1. Indice de rigueur de la réponse du gouvernement en Europe



Source : T.Hale, S.Webster, A.Petherick, T.Phillips et B.Kira (2020). Oxford COVID-19 Government Response Tracker.

Encadré 1. Un lent retour à la normale de la consommation d'électricité

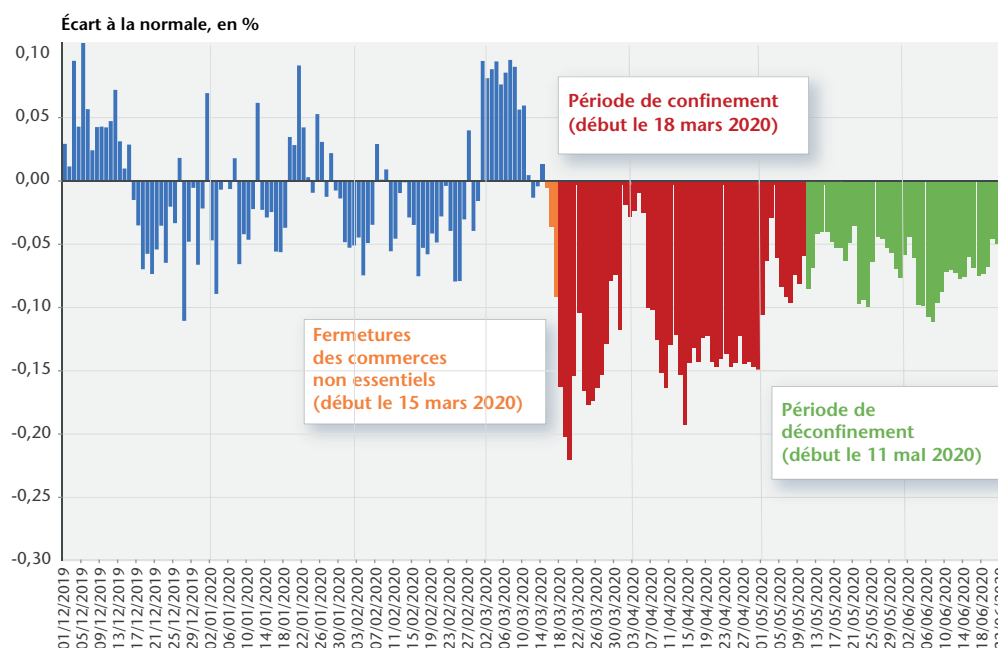
Hors période de crise, les enquêtes mensuelles de conjoncture ont une bonne qualité prédictive des comptes trimestriels (Dubois, 2006 ; Péléraux, 2017). Celle-ci se dégrade fortement lors des épisodes de fortes récessions. Lors de la crise sanitaire de la Covid-19, les conjoncturistes se sont alors tournés vers des sources alternatives d'indicateurs à haute fréquence afin d'en évaluer ses conséquences économiques (Insee, 2020).

Parmi celles-ci, la consommation d'électricité des entreprises présente des caractéristiques appréciables. L'électricité est un des vecteurs d'énergie les plus utilisés dans le processus de production. En outre, contrairement aux autres formes d'énergie, il est difficile de stocker de l'électricité : ainsi, la consommation d'électricité observée durant une période correspond bien au flux d'électricité utilisé durant cette même période. Celle-ci présente également l'avantage d'être un *input* assez homogène dans le temps. Cette stabilité de l'unité de mesure permet ainsi la réalisation de toutes sortes d'agrégations et des études sur séries longues. Enfin, le faible coût de collecte, la fiabilité de la mesure, son exhaustivité ainsi que sa mise à disposition en temps réel en sont des avantages.

Nous avons alors mobilisé la base de données de Réseau de Transport d'électricité (RTE) qui nous permet de connaître la consommation totale d'électricité en France en temps réel, par tranche de 30 minutes depuis le 1^{er} janvier 2010. Une fois purgée des effets saisonniers, des jours fériés, des aléas météorologiques (écart entre la température journalière et la

normale saisonnière) et des gains d'efficacité énergétique, il apparaît que la consommation d'électricité observée au cours de la période de confinement se situe très en deçà de sa valeur attendue et à des niveaux jamais observés dans le passé, confirmant le caractère inédit de la crise (partie rouge du graphique). Depuis le début du déconfinement, nous observons un retour progressif de la consommation d'électricité vers son niveau normal dont la raison serait corrélée à une remontée graduelle de l'utilisation des équipements productifs.

Graphique 2. Consommation d'électricité journalière en France purgée des effets saisonniers, des jours fériés, des aléas météorologiques et des gains d'efficacité énergétique



Sources : RTE, calculs de l'auteur, Dubois E., 2006, « Étalonnages à l'aide d'enquêtes de conjoncture : de nouveaux résultats », *Économie & prévision*, n° 172, janvier 2006. Insee, 2020, « Les données 'haute fréquence' sont surtout utiles à la prévision économique en période de crise brutale », *Point de conjoncture* du 17 juin 2020. Pélérax H., 2017, « L'indicateur avancé pour la zone euro », *Note Méthodologique OFCE*, mai.

Ainsi, une tendance à la reprise de l'activité est visible depuis le 11 mai même si celle-ci est inégale selon les secteurs. Des modifications importantes de la demande des ménages subsistent et des contraintes pèsent toujours sur l'appareil productif, que ce soit par l'incapacité de mobiliser la main-d'œuvre ou par la difficulté d'organiser les processus productifs. La totalité de ces contraintes ne seront pas levées à l'horizon du 5 juillet 2020. Ces chocs, qui affectent sévèrement l'activité dans certains secteurs, se diffusent à l'ensemble du tissu productif à travers la demande en consommations intermédiaires que les branches adressent au reste de l'économie. Comme lors de notre évaluation du 20 avril, la modélisation de la diffusion simultanée des chocs de demande et d'offre de travail est réalisée à l'aide d'un modèle mixte de Leontief² (encadré 2). Pendant la période de déconfinement, la dynamique de la demande finale par produit dépend simultanément de la levée progressive des mesures de distanciation physique et de la normalisation du comportement des ménages. Etant donné la levée progressive et par phases des mesures de confinement, notre évaluation sera réalisée en deux sous-périodes : la première allant du 11 mai au 1^{er} juin et la deuxième du 2 juin au 5 juillet 2020. Le tableau 2 résume les résultats. Pendant la première phase du déconfinement, le PIB resterait inférieur de 14 % par rapport à son niveau d'avant-Covid 19. Si la demande augmente pendant la deuxième phase du déconfinement, la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie resterait toujours pénalisée pendant la période du 2 juin – 1^{er} juillet. La perte d'activité serait de l'ordre de 8 %.

2.

Pour la méthodologie employée voir : Département analyse et prévision de l'OFCE, 2020, « Évaluation au 20 avril 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement en France : comptes d'agents et de branches », *OFCE Policy brief*, 66, 20 avril.

Encadré 2. Hypothèses réalisées afin de simuler la diffusion des chocs d'offre de travail et de demande dans le tissu productif

Comme lors de notre évaluation du 20 avril, la diffusion simultanée des chocs de demande et d'offre de travail est réalisée à l'aide d'un modèle mixte de Leontief³. Les données du tableau entrées-sorties international WIOD⁴ France ont été utilisées à cette fin de façon à distinguer les consommations intermédiaires d'origine domestique et celles qui sont importées. L'analyse est faite sur la nomenclature agrégée de la comptabilité nationale à 17 secteurs. Nous supposons toujours que le choc de demande simulé ne modifie pas – au sein de chaque produit de la nomenclature – la part de demande finale d'origine étrangère ou domestique. Ainsi, on ne prend donc pas en compte les possibles effets d'arbitrage entre les emplois finals domestiques et importés. Nous supposons par ailleurs que les exportations françaises par produit évoluent comme les importations françaises, assurant une certaine neutralité au choc de commerce international⁵. En outre, nous avons supposé que les coefficients techniques restent constants et donc qu'il n'y a pas d'effet de substitution entre les différents produits dans les processus productifs. De manière implicite, nous supposons qu'à très court terme les prix des biens et des facteurs de production restent inchangés.

3. *op. cit.* note 2.
4.

Pour « World Input-Output Database », données disponibles en ligne <http://www.wiod.org/home>. Pour plus d'informations sur la construction de la base de données voir Timmer, M. P., Dietzenbacher E., Los B., Stehrer R. et de Vries G. J., 2015, « An Illustrated User Guide to the World Input-Output Database: The Case of Global Automotive Production », *Review of International Economics*, n° 23, pp. 575-605.

5. La révision de notre évaluation du choc de confinement intègre quant à elle l'impact sur les exportations françaises des mesures mises en place dans le reste du monde, voir : Département analyse et prévision de l'OFCE, sous la direction d'Éric Heyer et de Xavier Timbeau, 2020, « Évaluation de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement sur l'économie mondiale en avril 2020 », *OFCE Policy brief*, 69, 5 juin.

Tableau 2. Impact du déconfinement (par semaine de confinement) par branche agrégée

Période	Variation de la VA au prix de base		
	Confinement 8 semaines	Déconfinement 11 mai au 01 juin	Déconfinement 02 juin au 05 juillet
Agriculture	-15	-2	-1
Industrie	-34	-15	-11
Construction	-80	-28	-9
Services marchands	-27	-13	-8
Services non marchands	-25	-9	-8
Ensemble de l'économie	-30	-13	-8
Prix de base			
PIB	-32	-14	-8

Sources : calculs OFCE.

Au cours de la période du 11 mai au 1^{er} juin, la consommation alimentaire resterait élevée – comme ceci a déjà été observé pendant le confinement – expliquant une demande forte dans l'agriculture (AZ) et les industries alimentaires (C1). Par ailleurs, un rattrapage partiel de la consommation empêchée pendant le confinement en biens d'équipement (C3) se produirait en début de déconfinement. *A contrario*, la consommation en hébergement-restauration (IZ) resterait à un niveau historiquement bas et la normalisation de la consommation automobile (C4) n'a pas eu lieu au mois de mai, comme le suggèrent les premières données des immatriculations de véhicules neufs. Au total, la consommation des ménages devrait rester inférieure à son niveau d'avant-Covid 19 de - 12 % (encadré 3). Au cours de la période du 2 juin au 1^{er} juillet 2020, la consommation des ménages devrait poursuivre sa normalisation mais resterait toujours inférieure de 5 % à son niveau d'avant-confinement. Cette normalisation s'expliquerait par une nette amélioration de la consommation en hébergement-restauration (IZ) en lien avec la réouverture des restaurants et la poursuite de la normalisation attendue de la consommation automobile (C4). Ce dernier poste de la consommation resterait toutefois inférieur à son niveau du début de l'année, dans l'attente du déploiement du plan automobile. Enfin, pendant les deux périodes l'investissement devrait rester toujours bien en-dessous des niveaux qui prévalaient en début d'année, avec une baisse moyenne de 59 % lors du confinement, de -26 % lors de la première phase du déconfinement et de -9 % lors de la seconde phase.

Encadré 3. Quel comportement de consommation des ménages par branche lors du confinement ?

Nous évaluons l'impact sur la consommation effective des ménages par produit sur la base de seize semaines depuis le début du confinement, en distinguant trois sous périodes :

- La période du 17 mars au 10 mai correspond à la phase du confinement. Pour cette période, nous disposons de données observées, en particulier sur la consommation des ménages en biens jusqu'en avril que nous extrapolons jusqu'à la fin du confinement. Pour la consommation en services, nous utilisons les données issues des comptes trimestriels par branche et des données détaillées fournies par l'Insee ;
- La période du 11 mai au 1^{er} juin correspond à la phase I du déconfinement où un certain nombre de secteurs faisaient l'objet de fermetures administratives et les déplacements étaient limités à 100 kms. Nous avons évalué la consommation par produit sur la base des informations fournies par l'Insee, avec notamment les données de cartes de crédit, les données de la Banque de France, et les données de mobilité de Google et Apple ;
- La période du 2 juin au 5 juillet correspond à la phase II du déconfinement avec la fin de la limitation des déplacements sur le territoire français et la réouverture progressive d'un certain nombre de secteurs jusque-là fermés ou partiellement fermés. Nous avons prévu la consommation par produit sur la base des données de cartes de crédit disponibles, des informations fournies par l'Insee et la Banque de France, des données de mobilité de Google et Apple, et des informations disponibles dans la presse ou sur internet.

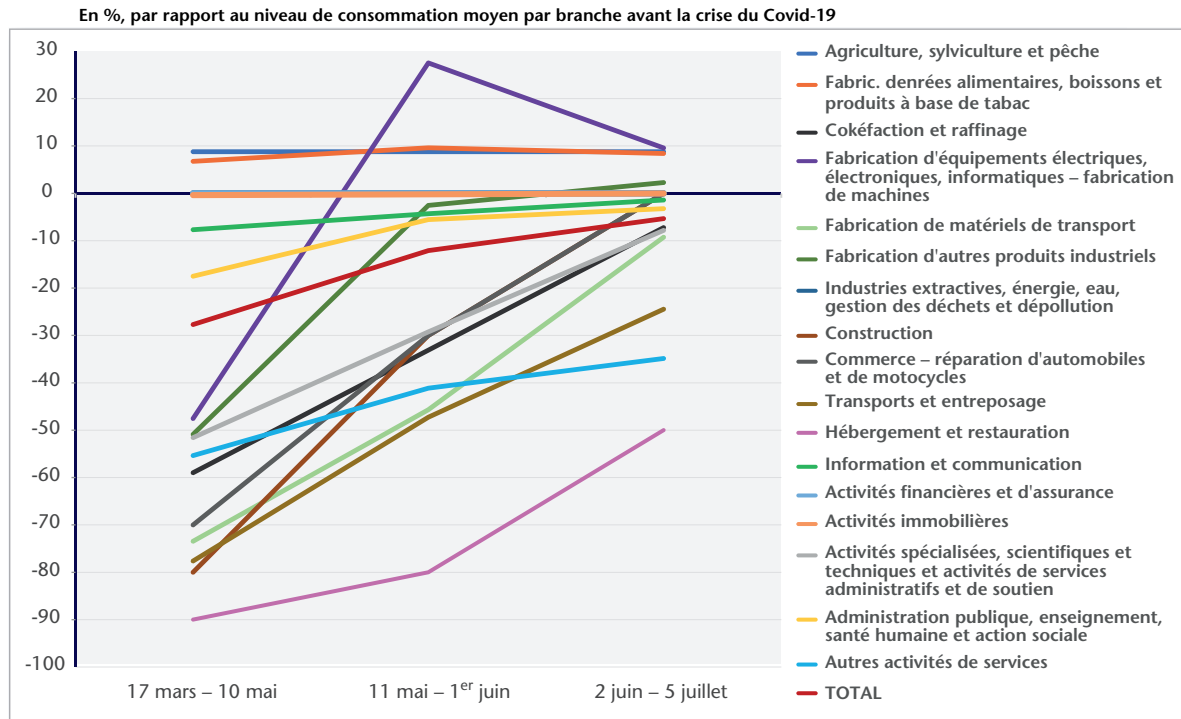
À noter que la consommation effective des ménages représente 70 % du PIB et englobe la consommation finale des ménages, mais aussi celle des ISBLSM et surtout les dépenses individualisables des administrations publiques qui bénéficient aux ménages, avec leur ventilation par produit. Les dépenses individualisables des APU et des ISBLSM représentent 25 % de la consommation effective des ménages (soit 17 % du PIB). De plus, cette consommation est territoriale. Elle englobe donc les dépenses par produit des touristes non-résidents.

Sur la base de ces hypothèses, nous estimons que la baisse de la consommation effective des ménages (par rapport à son niveau d'avant la crise de la Covid-19) est de 28 % durant la phase de confinement, de 12 % durant la phase I de déconfinement et de 5 % durant la phase II de déconfinement. Cette évolution est très contrastée selon les branches de l'économie :

- Six branches, représentant 39 % de la consommation effective des ménages, ont connu une relative stabilité de leur niveau de consommation pendant les trois périodes, et pour lesquelles celle-ci se situe à un niveau proche de celui d'avant crise de la Covid-19 : ce sont la consommation des branches de l'agriculture, de l'industrie agro-alimentaire, de l'énergie hors pétrole, de l'information-communication et des activités financières et immobilières.
- Trois branches, qui représentent 14 % de la consommation effective, connaissent un choc négatif durable. Leur consommation, par rapport à la situation d'avant Covid-19, a été inférieure à 50 % en période de confinement et reste encore inférieure de 25 % en phase II du déconfinement. Ce sont les branches de l'hébergement-restauration, du transport et entreposage et des autres activités de service (qui contient notamment les activités liées à l'événementiel, à la culture et aux loisirs).
- Huit branches, qui représentent 47 % de la consommation effective, connaissent un choc très négatif sur leur consommation durant la période de confinement (compris entre 48 % et 73 % si l'on exclut la branche « administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » qui représente 23 % de la consommation effective), mais avec une dynamique de rebond importante lors du déconfinement, avec 2 sous-groupes cependant. Le premier est constitué de 4 branches représentant 15 % de la consommation effective (biens d'équipements et machines, autres biens industriels et commerce lié à la réparation d'automobiles et motocycles, construction) qui ont, lors de la phase I ou II du déconfinement, connu un fort rebond et retrouvé des niveaux de consommation proches ou supérieurs à ceux d'avant la crise du Covid-19. Le second groupe qui est constitué de 3 branches représentant 9 % de la consommation

effective (cokéfaction-raffinage, fabrication de matériels de transports et activités spécialisées, scientifiques et techniques) connaît un rebond progressif de la consommation depuis le déconfinement et reste, malgré une nette amélioration, encore en juin d'environ 10 % en-dessous de leur consommation d'avant Covid-19.

Graphique 3. Consommation par branche lors des seize semaines



Sources : Sources diverses, calculs OFCE.

Pour la période postérieure au 11 mai, nous supposons que les salariés vulnérables en contact avec le public qui ne peuvent pas télétravailler ne retourneront au travail⁶. Par ailleurs, la réouverture progressive des écoles devrait maintenir éloignés de l'emploi un peu moins d'un million de salariés (portant au total à 7,3 % de l'emploi total empêché de travailler) jusqu'à la date de réouverture des écoles et des collèges du 22 juin 2020. Ceci peut peser sur le niveau de la production dans certains secteurs. Si l'on tient compte de nos évaluations des chocs de demande et d'offre de travail subis par les différentes branches, seulement 4 branches seraient contraintes par l'offre pendant la période de déconfinement allant jusqu'au 5 juillet : l'agriculture (AZ), les industries agro-alimentaires (C1), les activités immobilières (LZ) et la branche des administrations publiques (OQ).

6.

Les évaluations des publics vulnérables sont détaillées dans le *OFCE Policy brief*, 74.

Valeur ajoutée par branche

Les résultats de la simulation du choc d'offre et de demande dans le tissu productif sont reportés dans le tableau 3. Pendant la première phase du déconfinement, les secteurs subissant les plus fortes baisses de valeur ajoutée sont l'hébergement et la restauration (-62 %) et toutes les branches associées aux transports : la fabrication de matériels de transports (-40 %), la cokéfaction et raffinage (-24 %), transports et entreposage (-23 %). La construction garde toujours un niveau d'activité faible (-28 %) tout comme la fabrication de biens d'équipement (-9 %), secteurs fortement affectés par la faiblesse de l'investissement. Certaines branches subissent le choc par la baisse de la

demande du reste du tissu productif. C'est le cas pour les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets (-7 %), les activités spécialisées (-16 %) et financières et d'assurance (-8 %).

Pendant la deuxième phase du déconfinement, les branches de l'hébergement et la restauration (-38 %) et celle de la fabrication de matériels de transports (-19 %) gardent un niveau d'activité toujours faible. Si la mobilité tend à retrouver son niveau d'avant confinement, la valeur ajoutée reste pénalisée dans la cokéfaction-raffinerie (-11 %) et le transports et entreposage (-13 %). La construction ne réussira pas à rattraper son niveau d'activité pendant la période (-9 %). À l'horizon du 5 juillet, aucune branche n'aurait rattrapé son niveau de production d'avant-Covid. Seule l'agriculture résisterait, relativement préservée, avec un choc de demande plutôt favorable mais un choc d'offre qui empêche une production normale du fait de la présence de salariés vulnérables.

Tableau 3. Impact détaillé du déconfinement (par semaine de confinement) par branche

Période	Variation de la VA au prix de base en %		
	Confinement 8 semaines	Déconfinement 11 mai au 01 juin	Déconfinement 02 juin au 05 juillet
Agriculture	-15	-2	-1
Énergie, eau, déchets	-18	-7	-6
Industries agro-alimentaires	-15	-11	-8
Cokéfaction et raffinage	-48	-24	-10
Biens d'équipements	-40	-9	-10
Matériels de transport	-69	-40	-19
Autres branches industrielles	-40	-16	-12
Construction	-80	-28	-9
Commerce	-38	-8	-5
Transports et entreposage	-43	-23	-13
Hébergement et restauration	-75	-61	-38
Information et communication	-18	-10	-0
Services financiers	-14	-8	-4
Services immobiliers	-1	-1	-1
Services aux entreprises	-36	-16	-8
Services non marchands	-25	-9	-8
Services aux ménages	-38	-29	-23
Ensemble de l'économie prix de base	-30	-13	-8
PIB	-32	-14	-8

Sources : calculs OFCE.

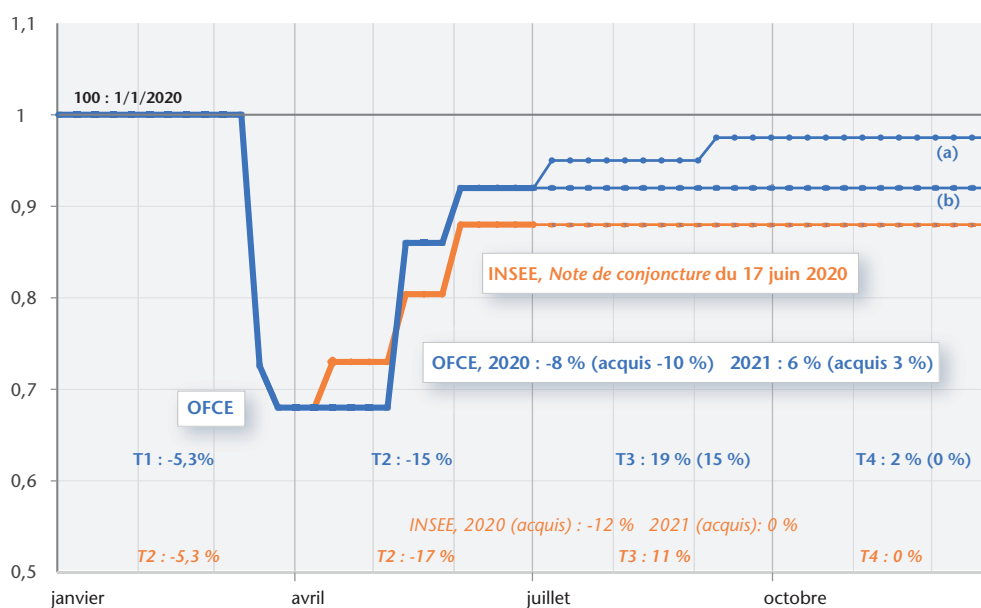
Encadré 4. Acquis de croissance à la fin du deuxième trimestre 2020

Dans le contexte de la pandémie, nous avons choisi de ne pas construire un scénario macroéconomique complet pour l'année 2020 et 2021. Cet exercice demande en effet de poser un grand nombre d'hypothèses dont les premières concernent le déroulé de la période de confinement et de déconfinement. L'ampleur des mouvements macroéconomiques est en effet sans précédent et peut être complètement modifiée par les réponses de politique économique. Le scénario de reprise de l'activité en France à partir de la rentrée de 2020 dépendra en grande partie de l'évolution de la pandémie mais aussi des évolutions de l'emploi, de l'investissement dans les entreprises et du comportement des ménages, en particulier vis-à-vis de leur épargne. Ces évolutions sont suspendues à la mise en place de mesures visant à réduire l'impact sur les comptes d'entreprises – nous évaluons à 20 milliards les besoins de financement des entreprises du secteur marchand au bout de 16 semaines – et donc les risques de faillite (*OFCE Policy brief*, 73) et de licenciements. Ces faillites et licenciements auraient alors des effets possiblement persistants sur le revenu des ménages (*via* les revenus du capital ou du travail), le compte de patrimoine des ménages (*via* les dépréciations d'actifs), l'investissement des entreprises, la productivité globale des facteurs, le niveau d'activité ou encore les finances publiques. Ces enchaînements macroéconomiques pourraient être d'un ordre de grandeur plus important que le choc initial surtout s'ils se déroulent sur plusieurs trimestres, sans même tenir compte des effets supplémentaires que générerait une crise financière, consécutive à ces enchaînements négatifs.

Cependant, l'évaluation du second trimestre de l'année 2020 (présentée dans ce *Policy brief*, dans la *Note de conjoncture* de l'INSEE du 17 juin 2020, dans les scénarios de la Banque de France de juin 2020) permet de projeter des fourchettes pour le niveau de croissance en 2020 et en 2021 sur la base de scénarios simplifiés qui excluent les cas extrêmes (re-confinement à la suite d'une résurgence de la pandémie en Europe, enchaînements macroéconomiques catastrophiques que les mesures de politiques publiques n'auraient pas pu éviter, scénarios macroéconomiques extérieurs catastrophiques important une récession majeure en France). Ces scénarios simplifiés aident à percevoir l'ampleur du choc en cours pour l'économie mondiale et la France en particulier.

Le premier scénario (graphique 4) suppose un retour progressif à une situation durablement dégradée en 2021 du fait de consommations modifiées durablement (dans la restauration (-10 %), le transport aérien (-35 %), l'hébergement (-25 %), les arts, spectacles et activités récréatives (-30 %)) qui diminueraient le PIB durablement de 2,5 % par rapport à

Graphique 4. Scénarios trimestriels et annuels de croissance du PIB



Source : Calculs OFCE.

une situation pré-pandémie. Dans ce scénario, après un second trimestre à -15 %, la croissance au troisième trimestre serait de 19 %. L'année 2020 serait marquée par une contraction moyenne de 8 % suivie en 2021 d'une croissance de 6 % avec une activité stable de la rentrée 2020 à la fin de l'année 2021. Le chiffre de 6 % serait donc l'acquis de croissance pour 2021 dans le cadre d'un retour à un nouveau normal dégradé de 2,5 %. Le second scénario est construit de la même façon, mais en prolongeant la perte d'activité à la fin de la phase II du déconfinement jusqu'à la fin de l'année 2021. Ainsi l'acquis de croissance 2020 à la fin du second trimestre serait de -10 % et, de 3 % en 2021.

Nous avons représenté sur le même graphique une reconstruction du scénario de l'INSEE à partir de la *Note de conjoncture* du 17 juin 2020. Le second trimestre y est évalué à -17 %, ce qui porte l'acquis pour 2020 à -12 %. La prévision du gouvernement de juin 2020 est proche de ce scénario où l'activité ne connaîtrait aucune reprise (ni dégradation supplémentaire) à partir du 1^{er} juillet, s'établissant donc 12 % en dessous du niveau d'activité pré-pandémique.

2. Comptes des agents institutionnels

Sur la base du *Tableau Économique d'Ensemble pour l'économie française*, nous évaluons la répartition du choc économique sur le compte des agents institutionnels des seize semaines depuis le début du confinement, c'est-à-dire de la période allant du 17 mars au 5 juillet 2020, fin de la période scolaire. Notre analyse se décompose en deux sous-périodes : les huit semaines de confinement (17 mars – 10 mai) et les huit premières semaines de déconfinement (11 mai-5 juillet) qui se décomposent à leur tour en deux sous-périodes, la première allant jusqu'au 1^{er} juin (fin de la limitation des 100 kms et de la fermeture de certains commerces) et la seconde qui va du 2 juin au 5 juillet.

La perte de PIB de l'économie française est de 22 % pendant ces seize semaines. Elle est en moyenne de 32 % pendant les huit semaines du confinement et de 11 % pendant les huit semaines suivantes (-14 % du 11 mai au 1^{er} juin et -8 % du 2 juin au 5 juillet).

Le revenu disponible brut (RDB) des agents diminuerait de 165 milliards d'euros pendant les seize semaines, dont 122 milliards pour la seule période de confinement. Cette baisse de RDB serait supportée à hauteur de 58 % par les administrations publiques (APU), soit une baisse de 96 milliards d'euros, et à hauteur de 33 % par les entreprises, ce qui représente une baisse de revenu pour les SNF-SF de 54 milliards en l'espace de seize semaines. Du début du confinement au 5 juillet, le déficit public (qui correspond au besoin de financement des administrations publiques) augmenterait de 3,6 points de PIB, et ce malgré la baisse de l'investissement public de 36 % sur la période (-11 % sur l'année).

Les ménages (y compris les indépendants et le secteur associatif) verraient leur revenu se réduire de 14 milliards d'euros (soit une baisse de 3,2 % de leur revenu sur la période, soit près de 500 euros en moyenne par ménage), contribuant à 9 % à la réduction totale des revenus. En raison de la forte différence entre le choc sur leur consommation finale et celui sur leur revenu, les ménages auraient accumulé, au 5 juillet, une « épargne forcée » de 75 milliards d'euros. Ainsi, en l'espace de seize semaines, le taux d'épargne des ménages aurait augmenté de 5,6 points de RDB annuel. En raison de plus d'une forte baisse de leur investissement (-49 % sur la période, soit -15 % sur l'année), les ménages verraient leur capacité de financement s'améliorer de 4,2 points de PIB sur les seize semaines.

Du côté des entreprises, en l'espace de seize semaines la perte d'EBE se chiffre à 62 milliards d'euros (-15 % sur l'année) et celle de valeur ajoutée à 104 milliards (-8 % sur l'année), ce qui conduit à réduire taux de marge de 2,5 points de valeur ajoutée sur l'année. Malgré la baisse de l'investissement des entreprises de 33 % sur les seize semaines (-10 % sur l'année), le besoin de financement des entreprises augmenterait de 0,9 point de PIB entre le 17 mars et le 5 juillet, soit d'environ 20 milliards d'euros, accroissant le risque de faillite (voir le *OFCE Policy brief*, 73 pour une évaluation).

Du côté des APU, nous tenons compte des différentes mesures d'urgence mises en place : chômage partiel, indemnisation garde d'enfants, fonds de solidarité pour les indépendants et les TPE, aide aux familles modestes, maintien des indemnisations chômage pour les fins de droits, nouvelles dépenses pour la santé. Les effets sur l'emploi et la masse salariale sont alignés sur l'évaluation des destructions d'emplois, de la réduction des heures supplémentaires et des dispositifs de compensation des personnes en chômage partiel, en garde d'enfants ou des personnes « vulnérables » ne pouvant pas travailler à distance. Par ailleurs, en-dehors de l'impact sur les heures supplémentaires, nous supposons que ni les salaires horaires – ni les prix de production – ne sont modifiés.

Nous avons approximé l'évolution du compte du Reste du Monde (RdM) sur la base des effets liés au pétrole (baisse des prix et des volumes importés), au tourisme ainsi qu'en fonction de l'exposition des secteurs au commerce mondial en suivant la méthodologie développée dans le *OFCE Policy brief*, 69. En revanche, les prix extérieurs, hormis ceux du pétrole, et les taux de changes sont figés et n'ont donc pas d'effet sur les comptes d'agents.

Nous supposons que les dividendes versés par les entreprises évoluent comme l'excédent brut d'exploitation, en faisant de plus l'hypothèse que le choc extérieur sur les dividendes est identique à celui de la France, ce qui conduit à réduire nettement la balance des revenus de l'investissement, avec la baisse du rapatriement des dividendes versés par les entreprises ne résidant pas en France.

Les différents types d'impôts (impôts sur les produits, sur la production, sur les revenus et sur le capital) et les cotisations sociales (patronales, salariés et indépendants) évoluent comme leurs assiettes fiscales et sociales respectives et les prestations reçues par les ménages dans le cadre des mesures d'urgence sont soumises à des prélèvements sociaux moins élevés.

Nous considérons que les reports de paiement d'impôt sur les sociétés et de cotisations sociales patronales pour les entreprises n'ont pas d'impact sur les comptes des entreprises, les créances fiscales et sociales finissant par être recouvrées tant qu'un dispositif d'annulation n'est pas explicité. Le report de l'intégralité de ces dus fiscaux et sociaux correspond à 59 milliards pour seize semaines, dont 26 milliards pour les huit semaines de confinement. Une annulation partielle de cette dette fiscale et sociale pour certaines entreprises conduirait à déplacer le choc économique des entreprises vers les APU.

De la même façon, les garanties de crédit apportées par la BPI ne modifient pas le compte des agents si 100 % des remboursements sont réalisés et que l'impact sur les coûts de financement est supposé négligeable, ce qui est réaliste dans l'environnement présent de taux bas.

L'épargne forcée, non consommée pendant le confinement, représente un potentiel d'activité et de recettes fiscales que le tableau 4 ne représente pas. En s'abstrayant d'un scénario macroéconomique, qui inclurait une trajectoire de consommation découlant de l'épargne accumulée et des comportements des ménages en sortie de confinement, on peut évaluer ce potentiel sur la base d'une hypothèse conventionnelle : la consommation complète et donc hypothétique de l'épargne forcée des 16 semaines

Tableau 4. Impact par agent économique pour seize semaines de confinement

		SNF-SF*	El**	Ménages	APU	ISBLSM	Impôts-subv.	RdM	Total
PIB	<i>En %</i>	-25	-25	-4	-17	-25	-23		-22
PIB	<i>Contribution en points de PIB annuel</i>	-4,3	-0,4	-0,1	-0,8	-0,1	-0,8		-6,6
Revenu Disponible Brut	<i>En Mds d'€</i>	-54	-5	-9	-96	-1			-165
Revenu Disponible Brut	<i>Contribution à la perte de revenu total</i>	33	3	6	58	1			100
Épargne***	<i>En Mds d'€</i>			75					
Taux d'épargne***	<i>En pts de RDB annuel</i>			5,6					
Taux de marge « entreprises » ****	<i>En points de VA annuel</i>	-2,5							
FBCF	<i>Contribution en points de FBCF annuelle</i>	-10	0	-15	-11	-10			-11
CF (+) / BF (-)*****	<i>En % du PIB</i>	-0,9	0,0	4,2	-3,6	0,0		0,3	0,0

* Nous avons regroupé les sociétés non financières (SNF) avec les sociétés financières (SF). Celles-ci sont distinguées des Entreprises Indépendantes (EI).

** Dans la comptabilité nationale, les EI n'ont pas d'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) mais un Revenu mixte, et le Revenu Disponible brut (RDB) des EI n'est pas dissocié de celui des ménages. Afin de différencier le choc entre les ménages et les EI, nous avons reconstitué un RDB des EI distinct de celui des ménages. En revanche, pour l'analyse comptable du taux d'épargne, nous regroupons le compte des EI avec celui des ménages.

***Pour l'analyse du taux d'épargne, les ménages et les EI sont regroupés.

**** Le taux de marge des SNF-SF est le ratio entre l'EBE et la Valeur ajoutée (VA)

***** Dans le compte d'agents, la capacité de financement (CAF) arrive après la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF). Elle est soit positive, soit négative (on parle de Besoin de Financement, BF). La somme algébrique des CAF des agents est égale à 0.

conduirait à réduire les pertes d'activité de près de la moitié, ramenant l'impact annuel à 3,4 points de PIB au lieu de 6,6 points de PIB. Sous l'hypothèse d'une consommation de l'épargne forcée, le déficit public serait alors de 1,9 points de PIB au lieu de 3,6 points de PIB. Cette hypothèse doit être comprise comme une estimation de la chute minimale du PIB, dans le cas d'un retour du taux d'épargne à sa valeur d'avant crise. Il ne s'agit donc pas d'une prévision.

Nous détaillons dans la section suivante une évaluation de la répartition par décile de cette épargne ainsi que des scénarios pour sa consommation.

3. Épargne forcée : quantification par décile de niveau de vie

Durant les huit semaines de confinement, la fermeture des commerces non essentiels et les restrictions de déplacement imposées aux ménages ont entraîné une baisse inédite de la consommation des ménages. Selon nos estimations, celle-ci a baissé de 65 milliards entre le 17 mars et le 11 mai. Dans le même temps, la dégradation du marché du travail, le recours massif à l'activité partielle, la baisse du revenu des travailleurs indépendants ou encore l'obligation pour nombre de parents de se placer en arrêt de travail pour garde d'enfants ont entraîné une baisse de 10 milliards d'euros du revenu disponible des ménages. Si le déconfinement progressif engagé le 11 mai et les réouvertures des commerces ou des écoles ont eu pour conséquence une moindre accumulation de l'épargne et une dégradation moindre du revenu disponible des ménages, les évolutions

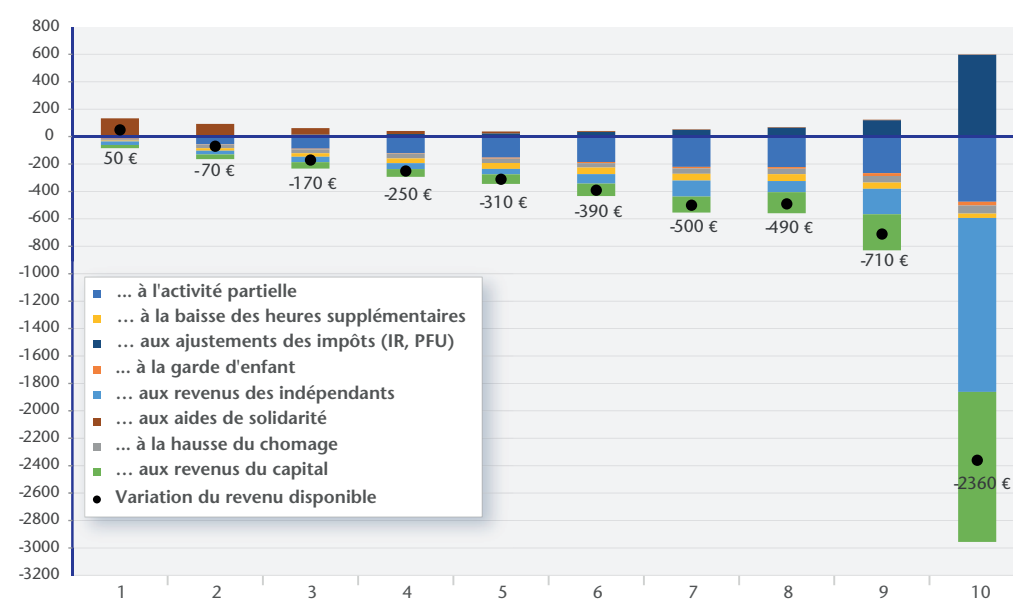
observées durant le confinement se sont poursuivies. Nous estimons ainsi qu'entre le 11 mai et le 5 juillet 2020, l'épargne des ménages devrait continuer de croître de 20 milliards d'euros sous l'effet, d'une part, d'une consommation empêchée qui devrait se chiffrer à 24 milliards d'euros et, d'autre part, d'une poursuite de la baisse du revenu disponible des ménages à hauteur de 4 milliards d'euros.

À partir des données des enquêtes *Revenus fiscaux et sociaux* et *Budget des familles* de l'Insee ainsi que des données disponibles de la comptabilité nationale, nous proposons une estimation à la fois des baisses de revenus enregistrées par les ménages mais aussi de la consommation empêchée pour les ménages et ce par décile de niveaux de vie.

Pour les évolutions du revenu, nous distinguons celles résultantes de la hausse du chômage, celles liées au recours à l'activité partielle, à la garde d'enfants ou à la baisse du nombre d'heures supplémentaires mais aussi les baisses de revenu des indépendants (fermetures administratives notamment), celles liées à la baisse des revenus du capital ou encore celles issues du versement des aides exceptionnelles aux ménages modestes ou aux jeunes. Nous corrigeons également de l'ajustement des impôts entraîné par la fluctuation de ces revenus (impôt sur le revenu, prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital financier).

Le graphique 5 présente, par décile de niveau de vie, les variations de revenu enregistrées entre le 11 mai et le 5 juillet en euros par ménage. En moyenne, les 10 % de ménages les plus modestes ont vu leur revenu disponible soutenu par le versement des aides exceptionnelles aux familles et aux jeunes et ont été semble-t-il moins touchés par la dégradation du marché du travail étant pour beaucoup déjà écartés du marché du travail avant la crise. Les ménages du centre de la distribution ont vu leur revenu baisser sous les effets cumulés de l'augmentation du chômage et du recours massif à l'activité partielle. Les 10 % de ménages les plus aisés qui concentrent à la fois de nombreux actifs non-salariés et une part importante des revenus du capital ont quant à eux subi les baisses massives de ces deux catégories de revenus. Dans notre estimation, nous supposons que les revenus du capital, issus de la distribution de dividendes évoluent comme l'EBE des entreprises.

Graphique 5. Variation du revenu disponible des ménages liée.... (en euros par ménage)

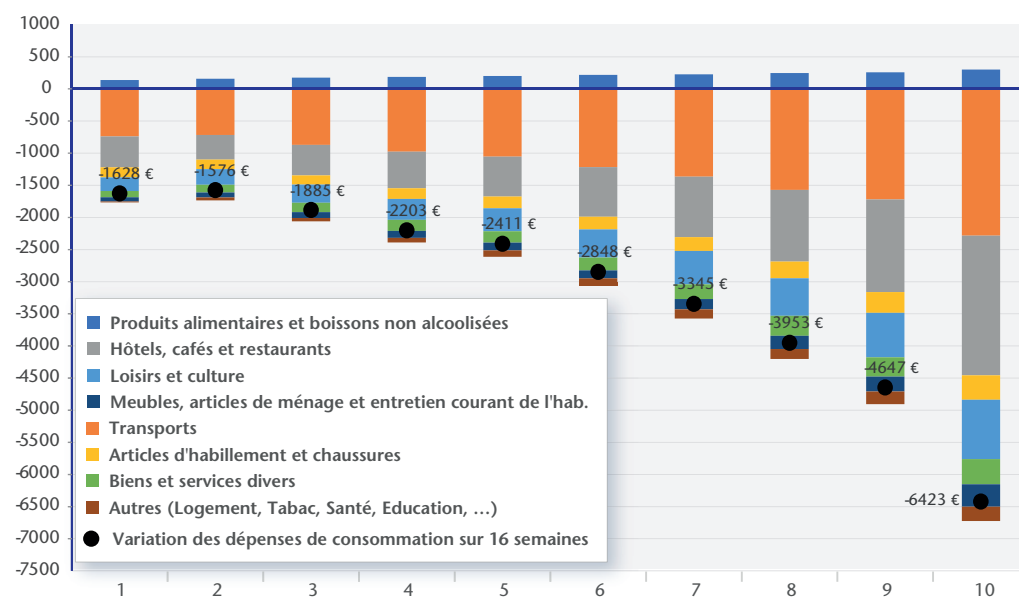


Sources : Budget des familles, 2011 ; ERSF, 2016 ; Comptabilité nationale, 2019, Insee ; calculs des auteurs.

Pour estimer la consommation empêchée par décile, nous mobilisons l'Enquête *Budget des familles 2011* de l'Insee et analysons les plus de 240 postes de consommation qui y sont détaillés. Une fois mise en cohérence avec les données de la comptabilité nationale de 2019 et nos évaluations macroéconomiques, pour chaque décile de niveaux de vie nous pouvons estimer l'évolution des dépenses de consommation au cours des huit semaines de confinement et des huit semaines qui ont suivi.

Le graphique 6 présente la variation de la consommation des ménages au cours des seize semaines par poste agrégé de consommation et décile de niveau de vie. Malgré l'accroissement des dépenses d'alimentation ainsi que certaines dépenses liées à l'habitation (chauffage, produits d'entretiens, ...), nous estimons qu'en moyenne l'ensemble des déciles de niveau de vie devraient voir leurs dépenses de consommation se réduire au cours des seize semaines étudiées. Au sein de ces déciles, ces évolutions peuvent être très hétérogènes selon la composition familiale, le statut d'occupation du logement ou le fait que les salariés du ménage aient continué ou non à travailler durant les seize semaines étudiées. Néanmoins, en moyenne, même en bas de la distribution des niveaux de vie, les économies réalisées en termes de transport ou d'hébergement-restauration devraient plus que compenser l'accroissement de certaines dépenses contraintes, notamment celles liées à l'alimentation. En haut de la distribution, les fermetures administratives devaient peser fortement sur les dépenses en loisirs et hôtellerie-restauration, ce qui devrait accroître encore plus la consommation empêchée.

Graphique 6. Variation de la consommation des ménages par poste de consommation et décile de niveau de vie (en euros par ménage)

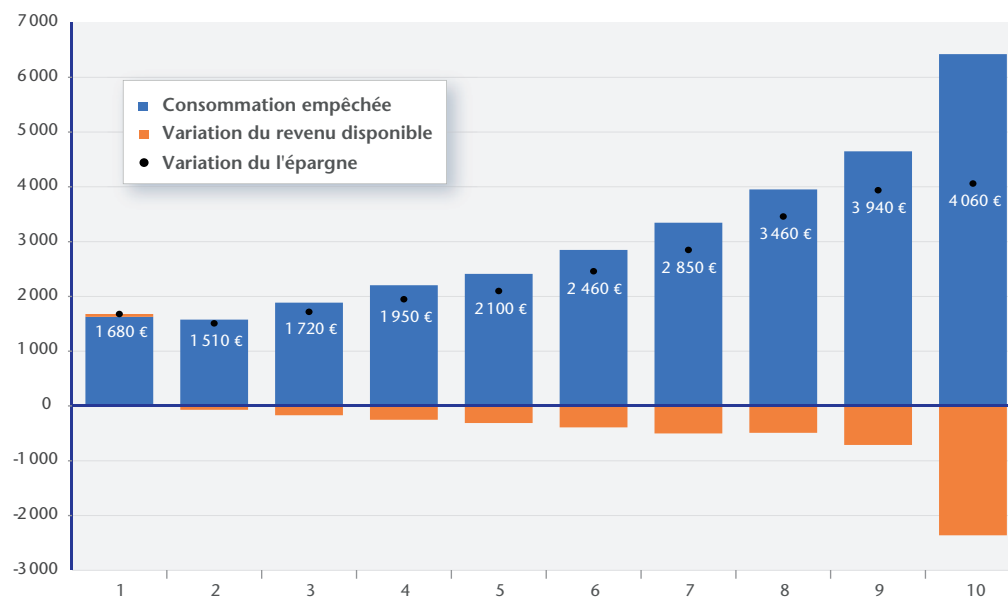


Sources : Budget des familles, 2011 ; ERSF, 2016 ; Comptabilité nationale, 2019, Insee ; calculs des auteurs.

Il en résulte une estimation de l'épargne accumulée entre le 17 mars et le 5 juillet par décile de niveau de vie (graphique 7). Du fait de la structure de leur consommation et du soutien des aides d'urgence, les ménages du 1^{er} décile devraient voir leur épargne s'accroître de 1 510 euros en moyenne. En réalité, ces ménages accusant un taux d'épargne négatif (voir « Qui épargne ? Qui désépargne ? », *Insee Référence*, juillet 2014), ce « surplus » d'épargne viendrait réduire leur endettement. En haut de la distribution, malgré les baisses de revenu importantes subies par de nombreux ménages, les ménages les plus aisés devraient voir en moyenne leur épargne s'accroître

de près de 4 000 euros. Les 10 % de ménages les plus aisés concentreraient plus de 15 % des 75 milliards d'euros d'épargne accumulée par les ménages au cours des seize semaines étudiées.

Graphique 7. Variation de l'épargne par décile de niveau de vie entre le 17 mars et le 5 juillet 2020 (en euros par ménage)

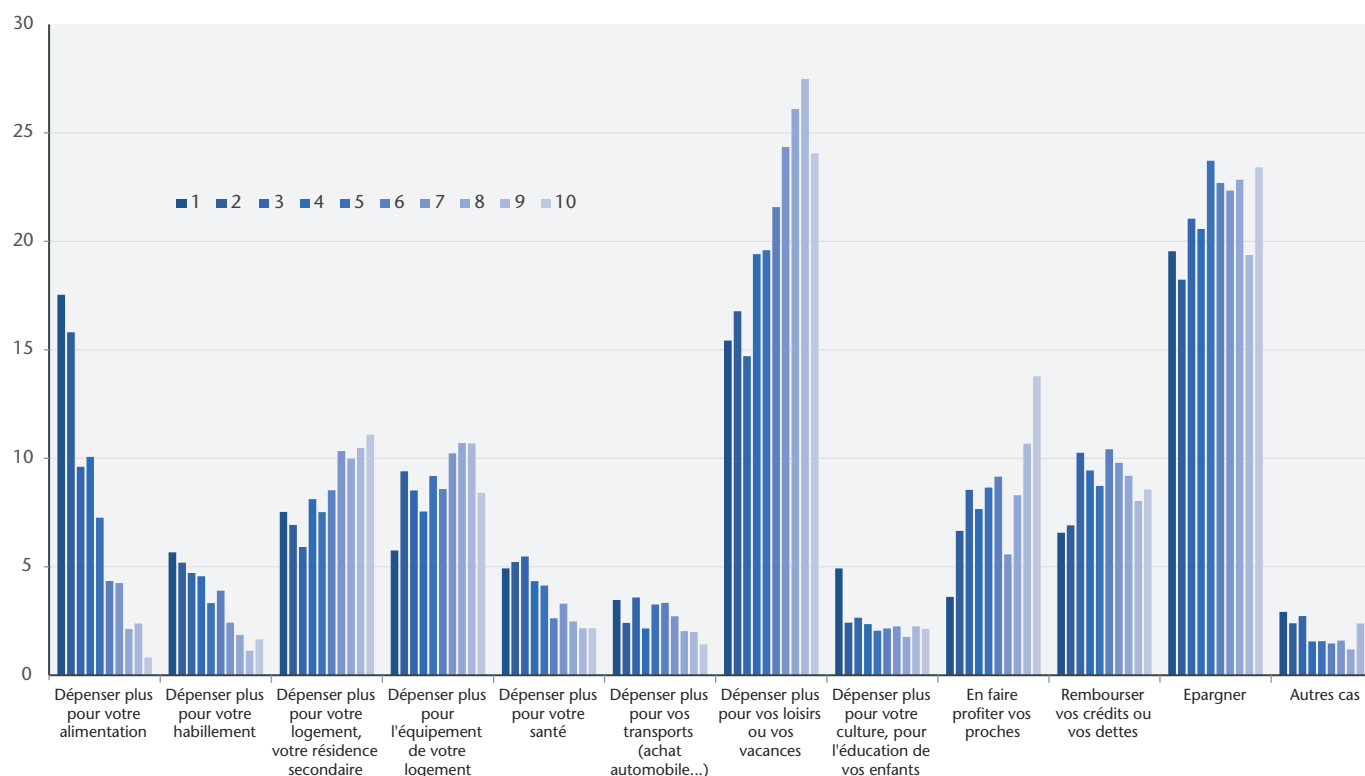


Sources : Budget des familles, 2011 ; ERSF, 2016 ; Comptabilité nationale, 2019, Insee ; calculs des auteurs.

La question de l'utilisation de cette épargne accumulée est centrale pour élaborer un scénario de reprise à court et moyen terme. Si l'anticipation du comportement des ménages est complexe, d'autant plus dans le contexte actuel, l'enquête *Budget des Familles* de l'Insee nous renseigne sur l'utilisation que déclarent faire les ménages d'un revenu exceptionnel. En posant l'hypothèse que les ménages considèrent l'épargne accumulée comme un revenu supplémentaire, les réponses apportées à cette question peuvent permettre d'approximer la part de l'épargne accumulée pouvant être consommée dans un horizon court.

Le graphique 8 présente les réponses à la question par décile de niveau de vie. En moyenne, 20 % des ménages tendent à répondre qu'ils épargneraient leur revenu supplémentaire avec une propension à épargner légèrement plus importante pour les ménages les plus aisés. De même, 20 % des ménages en moyenne déclarent souhaiter dépenser davantage dans les loisirs ou les vacances. Du fait des contraintes fortes qui devraient continuer de peser sur le secteur du tourisme et des loisirs, il est probable qu'une part importante de l'épargne qui aurait pu se déverser dans ces secteurs continue d'être épargnée par les ménages. Finalement, une part significative des 75 milliards d'euros accumulés du 17 mars au 5 juillet pourrait ne pas être consommée, à court terme du moins.

Graphique 8. Utilisation d'un revenu supplémentaire en pourcentage des réponses par décile de niveau de vie



Sources : Budget des familles, 2011, Insee.

4. Une reprise du travail sans création d'emploi

La période du confinement s'est accompagnée d'un bouleversement du travail et de l'emploi : chute d'activité entraînant des suppressions massives d'emplois à très court terme, travail empêché par la nécessité de garder les enfants et les fermetures administratives, recours massif au télétravail et à l'activité partielle (voir [OFCE Policy brief, 67](#)). Depuis le début du déconfinement le 11 mai, certaines contraintes se relâchent progressivement – réouverture progressive des écoles et des commerces, reprise des transports pour se rendre sur le lieu de travail –, tandis que d'autres apparaissent – la nécessité de protéger les salariés vulnérables (cf. encadré 5). Simultanément, l'activité économique redémarre, permettant une reprise du volume d'heures travaillées. Le dispositif d'activité partielle évolue pour accompagner cette reprise *via* une baisse du taux de prise en charge de l'indemnité par l'État et l'Unedic depuis le 1^{er} juin. Il n'est pas pour autant question d'un redémarrage des créations d'emplois à court terme au niveau de l'ensemble de l'économie : les niveaux d'activité observés dans les branches restent largement en dessous de ceux observés avant le confinement, et il en va de même pour les tendances d'évolution des effectifs à court terme. La reprise du travail passe donc d'abord par une diminution du recours à l'activité partielle. Enfin, le dispositif permet de soutenir le revenu des ménages, sans compenser intégralement les baisses de salaires. Par ailleurs, les destructions d'emplois contribuent à dégrader le revenu des ménages, de même que le Fonds de Solidarité à destination des TPE ne compense que partiellement les pertes de revenu des indépendants.

Bruno Ducoudré et Pierre Madec,
« Évaluation au 6 mai 2020 de
l'impact économique de la pandémie
de COVID-19 et des mesures de
confinement sur le marché du travail
en France », [OFCE Policy brief](#), n° 67,
mai 2020.

Encadré 5. Les travailleurs empêchés : quelle mesure du choc d'offre de travail ?

Durant le confinement, la fermeture des écoles constituait la principale source d'empêchement de la main-d'œuvre. Au 6 mai 2020, nous estimions à 1,5 million le nombre de salariés empêchés du fait de la fermeture des écoles. Si la réouverture progressive des crèches, des écoles et des collèges a allégé la contrainte sur l'emploi, tous les écoliers ou collégiens n'ont pas retrouvé le chemin de l'école le 11 mai. Selon les derniers chiffres du ministère de l'Éducation datant de mi-juin, seul 1,8 million d'écoliers, sur un total de 6,7 millions, y sont retournés, mais rarement à temps complet. Au collège, ils sont 600 000 sur 3,3 millions. Selon nos estimations, entre le 11 mai et le 22 juin, ce sont 880 000 salariés qui, sans solutions alternatives de garde, ont été impactés par la fermeture partielle des écoles. Nous considérons néanmoins que cette contrainte est entièrement levée à partir du 22 juin.

En plus des ménages empêchés pour garde d'enfants, nous considérons qu'une autre catégorie de salariés est potentiellement empêchée de travailler : les salariés dit *vulnérables*, c'est-à-dire ceux présentant une pathologie les rendant éligibles au dispositif d'activité partielle du fait de leur incapacité à télétravailler. Dans le *OFCE Policy brief*, 74, nous détaillons la méthode permettant de quantifier le nombre de salariés potentiellement éligibles au dispositif de protection des salariés vulnérables. Conscients que le dispositif est pour le moment peu connu et que le recours à ce dernier est loin d'être de 100%, nous posons ici l'hypothèse que seuls les salariés exposés au public sont susceptibles à l'heure actuelle d'y recourir. Cette hypothèse restreint fortement le nombre de salariés empêchés du fait de leur vulnérabilité.

Sur les 2,8 millions de salariés identifiés comme vulnérables et sans possibilité de télétravail, nous estimons que seuls 1,1 million, soit 40 %, occuperaient un emploi exposé au public. Cette estimation, à l'image de celle réalisée sur les salariés en capacité théoriquement de télétravailler, repose sur une analyse fine des 490 professions détaillées au sein de l'Enquête *Emploi en continu 2018* de l'Insee. Dans les professions que nous identifions comme exposées au public se trouve une partie des professions du commerce de détail, de la santé ou de l'hébergement-restauration.

Il est possible que cette hypothèse constitue encore une valeur haute du recours au dispositif de protection des salariés vulnérables. Ces salariés « en deuxième ligne » pourraient en effet être découragés d'y recourir pour des raisons économiques (baisse de revenu liée au passage en activité partielle), pour des raisons liées à un manque d'information autour du dispositif, ou encore afin de ne pas révéler leur vulnérabilité à leur employeur. Néanmoins, la législation et la littérature scientifique plaident toutes deux pour une protection accrue de ces salariés à risque de développer une forme grave de la Covid-19.

4.1. Le travail empêché diminue

Le déconfinement est marqué par une baisse progressive du travail empêché relatif aux fermetures obligatoires et aux gardes d'enfants. En contrepoint, l'émergence de la problématique de la protection des salariés vulnérables constituerait une nouvelle contrainte sur l'offre de travail, et continuerait de soutenir le recours au dispositif d'activité partielle.

Durant le confinement, l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 avait acté la fermeture de nombreux commerces (restaurants, magasins d'habillement, d'informatique ou de loisir, théâtres, cinémas, musées). Plus de 1,8 million de salariés ont été directement impactés et 330 000 indépendants ont vu leurs commerces fermés par décision administrative. À partir du 11 mai 2020, le champ des établissements concernés par les fermetures administratives a été progressivement restreint, avec une première phase dès le 11 mai (réouverture des commerces non essentiels), une deuxième phase le 2 juin (réouverture en zone verte des cafés, bar et restaurants, piscines, gymnases, salles de sport, théâtres,

musées, monuments, parcs et jardins, ...), et une troisième phase le 22 juin (passage de l'ensemble des départements en zone verte en métropole, réouverture des cinémas et parcs d'attraction). Restent fermées après le 22 juin notamment les lieux de vie nocturne. En moyenne sur les huit premières semaines du déconfinement, les fermetures obligatoires auront concerné 1,6 % des salariés (tableau 5), ce pourcentage décroissant par phase. Ce sont en grande majorité les salariés des secteurs de l'hébergement-restauration et des autres activités de services qui sont encore concernés par les fermetures administratives. Durant les huit premières semaines de déconfinement, en moyenne 1,8 % des salariés sont concernés par les gardes d'enfants. Les salariés vulnérables exposés au public (cf. encadré 5) représentent quant à eux 4,7 % des salariés.

Tableau 5. Part de salariés concernés par les fermetures obligatoires, les gardes d'enfants ou par leur vulnérabilité pendant le déconfinement

Secteur d'activité	% de salariés touchés par les fermetures obligatoires	% de salariés vulnérables exposés au public	% de salariés en garde d'enfant
Agriculture, sylviculture et pêche	0,0	0,6	2,4
Agroalimentaire	0,0	5,9	3,0
Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	0,9
Fabrications d'équipements électroniques...	0,0	0,2	1,7
Fabrication de matériels de transport	0,0	0,1	1,2
Fabrication autres produits industriels	0,0	0,6	1,9
Extraction, énergie, eau, déchets	0,0	0,3	0,4
Construction	0,0	0,2	0,4
Commerce	0,4	6,9	2,5
Transports et entreposage	0,1	4,0	1,0
Hébergement et restauration	21,6	7,8	2,7
Information et communication	0,8	0,5	0,4
Activités financières et d'assurance	0,0	0,7	0,4
Activités immobilières	0,0	6,1	2,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	0,0	2,4	1,6
Adm. publique, enseignement, santé et action sociale	0,0	7,0	2,0
Autres activités de services	10,8	8,9	3,0
Total	1,6	4,7	1,8

Source : Insee, Irdes, Enquête Emploi, Enquête ESPS, calculs OFCE.

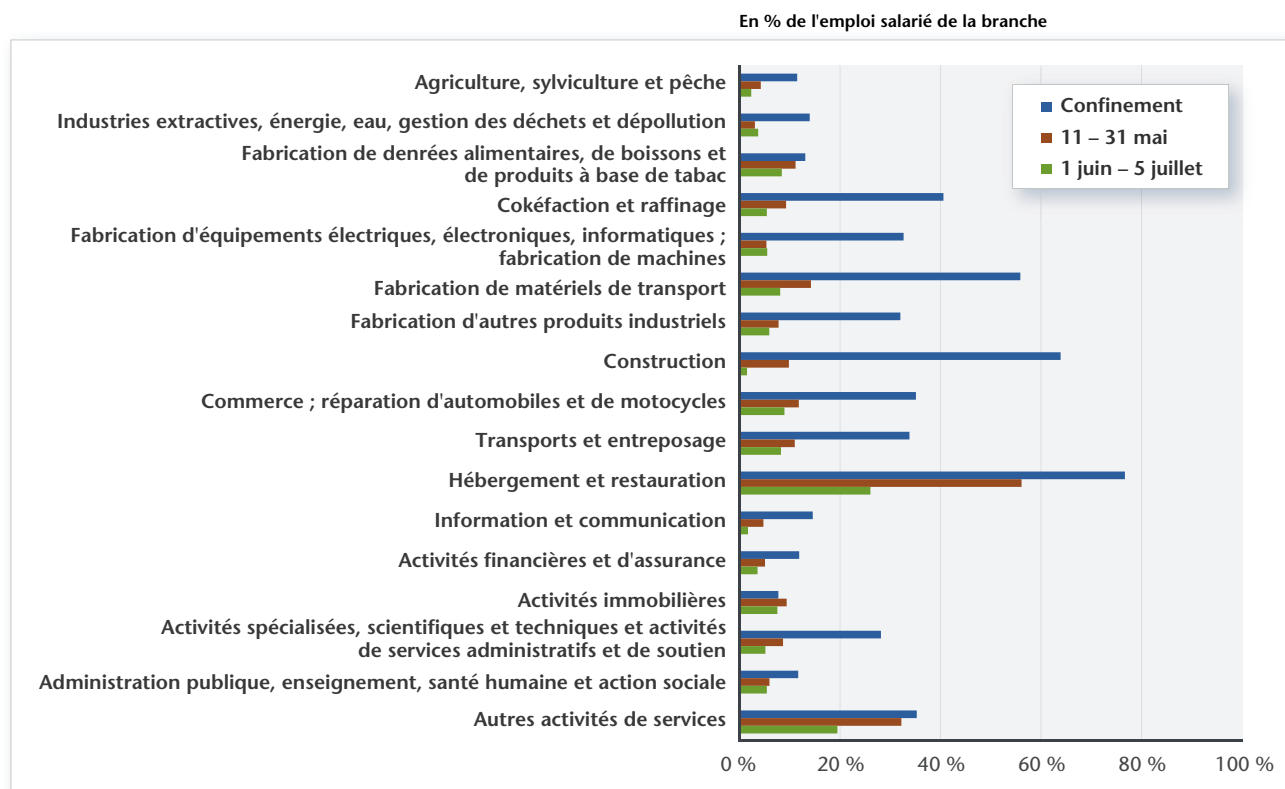
4.2. Le redémarrage de l'activité se traduit par une baisse du recours à l'activité partielle

Le dispositif d'activité partielle a été largement utilisé par les entreprises pour ajuster leur besoin de main-d'œuvre à la chute d'activité brutale pendant le confinement tout en maintenant un lien contractuel avec les salariés et en limitant la baisse de revenu de ces derniers. Le redémarrage de l'activité et la baisse du taux de prise en charge par les APU de l'indemnisation de chômage partiel devraient se traduire en toute logique par une décrue du recours au dispositif. Cette décrue serait toutefois limitée d'un côté par le rythme de la reprise d'activité, et de l'autre par le maintien en chômage partiel des salariés empêchés de travailler du fait des gardes d'enfants ou des fermetures obligatoires, auxquels il faut ajouter les salariés vulnérables qui peuvent potentiellement recourir au dispositif pour réduire le risque de contamination au contact du public.

Nous estimons le recours à l'activité partielle par branche durant le confinement et le déconfinement. Celui-ci dépend du nombre de salariés arrêtés pour cause de fermeture obligatoire, garde d'enfant, ou vulnérabilité (à partir du 11 mai), ainsi que de la perte d'activité estimée pour chaque branche. Afin de prévoir ce recours, nous avons utilisé les estimations globales du volume d'heures d'activité partielle faisant l'objet d'une demande d'indemnisation de la part des entreprises pour les mois de mars (340 millions d'heures), avril (832 millions d'heures) et mai (450 millions d'heures), celles-ci étant fournies par la Dares.

Le recours au chômage partiel est maximal durant le confinement, puis décroît rapidement sous l'effet conjoint de la reprise de l'activité économique, de la baisse des restrictions administratives et de la réouverture progressive des écoles (graphique 9). La baisse du taux de prise en charge par les APU de l'indemnisation de chômage partiel (85 % de l'indemnisation versée par l'entreprise jusqu'à 4,5 smic horaire, contre 100 % auparavant) contribue également à la baisse du recours au dispositif. Nous estimons ainsi à 220 millions le volume d'heures en activité partielle au mois de juin et à 500 millions sur l'ensemble de la période du déconfinement. Au niveau sectoriel, le taux de recours exprimé en pourcentage de salariés de chaque branche resterait élevé en juin dans les branches les plus affectées par les fermetures administratives (hébergement-restauration, autres activités de services, avec des taux proches de 20 % de salariés en activité partielle) tandis qu'il passerait sous 10 % pour toutes les autres branches.

Graphique 9. Salariés en activité partielle

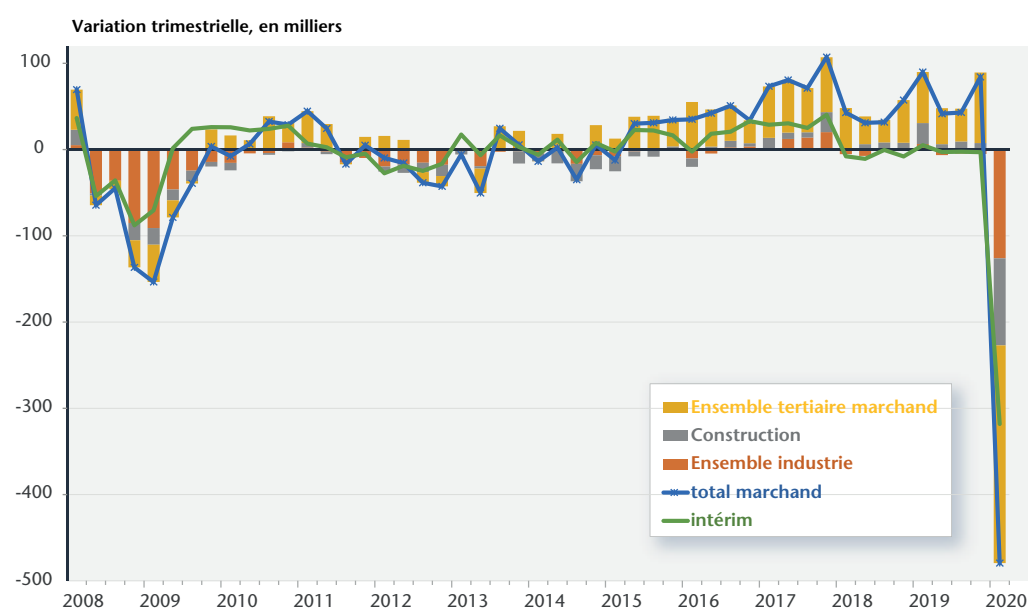


Source : calculs OFCE.

4.3. Les destructions d'emplois se poursuivent pendant le déconfinement

Si le recours massif au dispositif d'activité partielle a protégé l'emploi des salariés disposant d'un contrat de travail à durée indéterminée (ou un CDD long), il n'a pu empêcher l'ajustement très rapide de l'emploi précaire, notamment de l'intérim. Ce dernier s'est effondré entre le début du confinement et la fin du mois de mars ; il recule de 40 % sur l'ensemble du premier trimestre 2020 (-318 000 emplois) tandis que le nombre d'emplois salariés baissait de 502 000 (-2,8 %) sur la même période. La ventilation sectorielle des destructions d'emplois témoigne de la singularité de cette crise, avec des destructions massives d'emplois dans les services au même titre que l'industrie et la construction, alors que l'emploi dans les services avait été moins affecté lors de la crise financière de 2008-2009 (graphique 10).

Graphique 10. Évolution de l'emploi salarié marchand corrigé de l'intérim



Source : Insee, calculs OFCE.

Les emplois précaires détruits durant le confinement ne seraient pas recréés immédiatement en sortie de confinement : les entreprises devraient privilégier le retour au travail des salariés placés en activité partielle. L'enquête menée par la Dares dans le cadre de l'Enquête *Acemo spéciale Covid* indique ainsi que la part des entreprises ayant diminué leurs effectifs a continué d'augmenter entre fin avril et fin mai, tandis que celle des entreprises ayant augmenté leurs effectifs est restée constante. Par ailleurs, les enquêtes de conjoncture indiquent au niveau sectoriel que l'évolution passée des effectifs s'est continuellement dégradée entre avril et juin 2020. L'évolution prévue des effectifs reste également en deçà des niveaux moyens observés avant la crise, que ce soit dans l'industrie, la construction ou les services marchands (cf. graphique 11).

Le tableau 6 donne la vision de l'évolution du marché du travail entre le début du confinement et le 5 juillet, à partir du type d'emplois (salariés/non-salariés, type de contrat) et du parcours possible de ces travailleurs affectés par la crise.

On distingue :

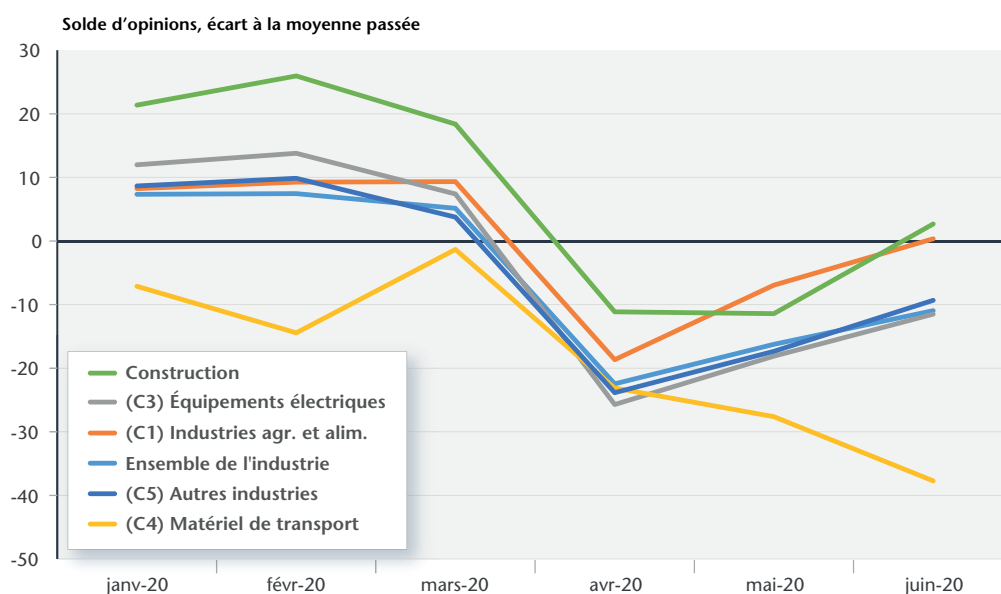
- les travailleurs non-salariés, à savoir les entrepreneurs individuels qui doivent fermer leurs commerces pour cause de fermeture administrative ou bien

suspendre leur activité en raison du choc de demande. Ils représenteraient 10 % des pertes d'emplois ;

- les travailleurs salariés. Parmi ceux-ci, il convient de considérer le type de contrat (contrat non marchand/marchand, contrat marchand court) pour prendre en compte les droits à prestation, et la situation familiale afin d'isoler les parents en arrêt de travail pour garde d'enfants.

Les arrêts de travail des salariés pour garde d'enfants : les arrêts de travail dus à la nécessité de garder ses enfants représentent environ 4 % des pertes d'emplois durant le confinement, 1,8 % en moyenne durant le déconfinement.

Graphique 11. Évolution prévue des effectifs dans l'industrie et la construction



Graphique 12. Évolution prévue des effectifs dans les services marchands

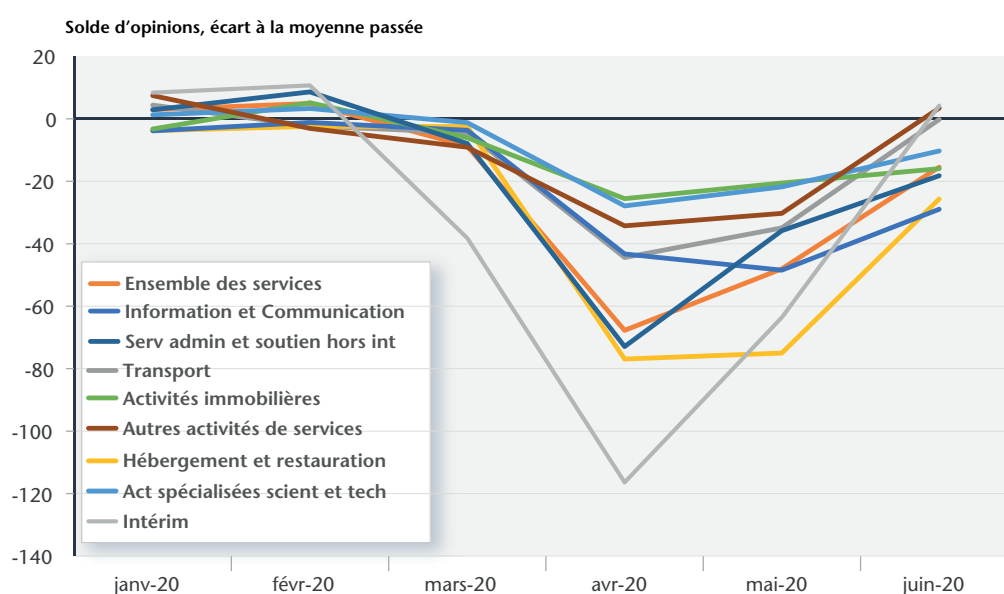


Tableau 6. L'impact du confinement sur l'emploi pendant la crise de la Covid19

Situation de l'emploi avant crise (en million)		
Emploi total	28,5	
<i>Emploi salarié</i>	25,6	
<i>Emploi non-salarié</i>	3,0	
	Confinement	Déconfinement
Incidence de la crise sur l'emploi (en millions)		
Télétravail	9,3	
Demande de travail affectée par la chute d'activité	10,6	3,7
Emplois non-salariés	1,2	0,4
Emplois salariés	9,4	3,3
Garde d'enfant ⁽¹⁾	1,1	0,4
Fermetures obligatoires	2,4	0,4
Salariés vulnérables à la Covid-19 ⁽¹⁾	0,0	0,9
Autres	5,9	1,6
<i>Non marchand</i>	1,4	0,5
<i>Marchand en contrat court</i>	0,5	0,4
<i>Marchand hors contrat court</i>	4,1	0,6
Où sont les emplois salariés ayant subi la chute d'activité fin de période ? (en millions)		
Emplois salariés en activité partielle	7,1	2,1
<i>Emplois salariés en garde d'enfant</i>	1,1	0,4
<i>fermetures</i>	2,4	0,4
<i>Salariés vulnérables</i>	0,0	0,9
<i>reste</i>	3,6	0,5
Emplois salariés maintenus	1,7	0,5
Emplois salariés détruits	0,6	0,7

(1) hors salariés de la fonction publique.

Sources : Insee, calculs OFCE.

Les emplois salariés non marchands. Le nombre de contrats non marchands impactés par la crise atteindrait 1,4 million de personnes pendant le confinement et 0,5 million durant le déconfinement. Une grande partie des fonctionnaires et contractuels de la fonction publique dont l'emploi est affecté par la crise sont de fait placés en autorisation spéciale d'absence avec maintien de leur rémunération.

Les emplois salariés marchands en contrats courts : ces emplois sont isolés car les salariés ayant un contrat court le voient s'achever avant la fin de la période considérée. Ils représenteraient 450 000 emplois salariés détruits en moyenne sur les seize semaines considérées. Les salariés en contrat court bénéficient certes du chômage partiel mais uniquement jusqu'à la fin de leur contrat. Ils bénéficient d'une allocation chômage s'ils ont travaillé au moins 6 mois lors des 24 derniers mois, sinon ils bénéficient des minimas sociaux dès lors qu'ils ont plus de 25 ans.

Les autres emplois salariés : Ces salariés du secteur marchand représentent l'essentiel de la baisse de la demande de travail durant le confinement. Leur nombre diminuerait avec la reprise de l'activité économique.

La chute de la demande de travail a conduit les travailleurs à des situations diverses. Les parents salariés obligés de garder leurs enfants ont été en arrêt de travail – puis en activité partielle à partir du 1^{er} mai – pendant toute la période de fermeture des écoles, et jusqu'à leur réouverture complète le 22 juin.

Pour les autres emplois salariés, plusieurs situations sont rencontrées. Pour protéger l'emploi, le gouvernement a mis en place un filet de sécurité visant à limiter le coût social de cette crise en socialisant les salaires que les entreprises ne peuvent plus verser à travers le chômage partiel. Sont éligibles à ce mécanisme les salariés des secteurs directement concernés par les fermetures administratives ainsi que les salariés des secteurs dont l'activité a été indirectement affectée par les mesures Covid-19. On suppose que toutes les demandes d'activité partielle liées directement aux fermetures administratives ont été validées.

Les entreprises ayant subi le choc, et qui se voient refuser l'accès de leurs salariés à l'activité partielle ou qui n'en ont pas fait la demande malgré leur éligibilité, doivent soit licencier, soit maintenir l'emploi au sein de l'entreprise et donc rogner sur leurs marges pour compenser la perte de productivité. On trouve également dans ce cas le maintien en poste des contrats non marchands.

Au total, les destructions nettes d'emplois concerneraient plus de 650 000 salariés entre le 17 mars et le 5 juillet. Le mécanisme d'activité partielle en tant qu'amortisseur majeur de l'incidence de la crise sur le marché du travail a ainsi limité les destructions sèches d'emplois salariés.

4.4. Pertes de revenus et dispositifs compensatoires

À partir de l'enquête ERFS 2016, nous avons calculé l'impact du changement probable de situation de chaque travailleur au regard de la crise sur le revenu des ménages : mise en activité partielle pour fermeture obligatoire ou garde d'enfant ou vulnérabilité ou manque d'activité de l'entreprise ; perte d'emploi liée à la perte d'activité (liée notamment à une fin de contrat court non renouvelé, une période d'essai non renouvelée, un non remplacement de départ ou un report d'embauches) ; baisse de rémunération liée au moindre recours aux heures supplémentaires ; perte de revenu d'activité liée à la chute de l'activité pour les indépendants. Les effectifs par branche sont recalés sur les effectifs des comptes nationaux trimestriels observés fin 2019.

Nous décomposons dans le tableau 7 l'effet des différents dispositifs sur les comptes d'agents sur la période du confinement et sur la période du déconfinement. Sur l'ensemble des seize semaines le revenu des ménages serait soutenu par 30 milliards d'euros d'indemnités et d'aides du Fonds de solidarité versées par les APU aux ménages, principalement sous la forme d'indemnités de chômage partiel⁷ (pour un peu plus de 20 milliards d'euros). S'y ajouteraient les indemnités supplémentaires versées par les entreprises pour maintenir le salaire. *In fine*, les ménages verraient leurs revenus nets (après cotisations sociales et CSG-CRDS) amputés de 10 milliards d'euros sur l'ensemble des seize semaines. En tenant compte des pertes de recettes de cotisations sociales et de CSG, le coût pour les finances publiques atteindrait 50 milliards d'euros. Les entreprises verraient leur masse salariale allégée de près de 50 milliards d'euros sur la période. Ces estimations tiennent compte du basculement de la mesure « gardes d'enfant » dans le dispositif d'activité partielle à partir du 1^{er} mai, ainsi que de la baisse du taux de prise en charge par l'État à 85 % des indemnités de chômage partiel versées par les entreprises à leurs salariés à partir du premier juin contre 100 % auparavant (les entreprises concernées par les fermetures administratives en juin conservent le bénéfice d'une prise en charge intégrale par l'État jusqu'à 4,5 smic horaire) ■

7.

Sur les seize semaines, nous estimons à 1,9 milliard le nombre d'heures d'activité partielle donnant lieu à indemnisation, pour un montant de 21,4 milliards d'euros, soit un coût de 11,3 euros par heure d'activité partielle indemnisée en moyenne. Cette estimation est légèrement supérieure aux premières remontées de demandes d'indemnisation, qui donnent un coût moyen de l'heure plus proche de 10 euros. Toutefois, les entreprises ont un an pour déposer leurs demandes d'indemnisation, et ce sont surtout les plus petites d'entre elles, là où les salaires moyens sont les plus faibles, qui ont déposé leur demande d'indemnisation jusqu'à présent.

Tableau 7. Effet sur les comptes d'agents suivant la situation vis-à-vis de l'emploi
(en milliards d'euros)

Période	17 mars – 10-mai	11 mai – 05-juil	Total (16 semaines)
Ménages + EI			
Évolution du revenu net avant transferts	-29	-10	-40
Salariés en chômage partiel	-22	-6	-28
Salariés ayant perdu leur emploi	-1	-2	-3
Indépendants	-6	-2	-8
Indemnités reçues par les salariés (versées par APU + Entreprises) et Fond de solidarité	22	8	30
Effet net sur le revenu des ménages	-7	-3	-10
Administrations publiques (APU)			
Indemnités versées aux salariés par les APU	19	6	25
Pertes additionnelles de cotisations / CSG	15	6	21
Fond de solidarité versé aux indépendants	3	1	4
Impact sur le déficit public	37	13	50
Entreprises			
Masse salariale non versée	-38	-14	-52
Compensations additionnelles versées par les entreprises aux salariés	2	0	2
Effet net sur les rémunérations versées par les entreprises	-36	-14	-49

Note de lecture : Sur l'ensemble des seize semaines, les salariés en chômage partiel perdent 40 milliards d'euros de salaires, et reçoivent 28 milliards d'euros d'indemnités de chômage partiel.

Source : calculs OFCE.

Pour citer ce document :

Magali Dauvin, Bruno Ducoudré, Éric Heyer, Pierre Madec, Mathieu Plane, Raul Sampognaro, Xavier Timbeau, 2020, « Évaluation au 26 juin 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures du confinement et du déconfinement en France », *OFCE Policy brief 75*, 26 juin.

Directeur de la publication : Xavier Ragot
Rédacteur en chef du blog et des *Policy briefs* : Guillaume Allègre
Réalisation : Najette Moummi (OFCE).

Copyright © 2020 – OFCE *policy brief* ISSN 2271-359X. All Rights Reserved.

www.ofce.sciences-po.fr

 @ofceparis